

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 15 AVRIL 2024 À 19H30, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance sont présents : mesdames les conseillères/messieurs les conseillers Marie-Christine Moore, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux, Clarisse Viens, Natacha Thibault et formant quorum sous la présidence de madame Mélanie Villeneuve, Mairesse.

Est absent monsieur le conseiller Jacque Portelance.

Est également présente la directrice générale et assistante-greffière madame Christine Ménard.

Après vérification du quorum, madame Mélanie Villeneuve, Mairesse déclare la séance ordinaire du 15 avril 2024 ouverte.

**RÉSOLUTION
2024-04-080**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 19h30.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que modifié par l'ajout des points suivants:

- 13.1 Embauche - chef de division des affaires juridiques et greffière - autorisation de signature
- 13.2 Cour du Québec- Chambre civil - Division des petites créances - Nomination d'une représentant (dossier 750-32-013673-226);
- 13.3 Octroi de contrat complémentaire au mandat de développement économique et planification stratégique approbation.

ET le retrait du point 9.1 TP-2024-05-APP-Réhabilitation des cours d'eau - adjudications de contrat.

1. Adoption de l'ordre du jour

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Rapport mensuel du conseil

2. Première période de questions

3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2024

3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 5 mars 2024

3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif

d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 26 mars 2024

4. Avis de motion

- 4.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 477 concernant la division de la Ville d'Otterburn Park en six (6) districts électoraux.

5. Règlementation

- 5.1 Présentation et dépôt du projet de règlement numéro 477 concernant la division de la Ville d'Otterburn Park en six (6) districts électoraux
- 5.2 Adoption du Règlement numéro 431-46 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant un logement supplémentaire dans une habitation unifamiliale et les normes encadrant les aires de stationnement des habitations bifamiliales
- 5.3 Adoption du Règlement numéro 434-7 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbres sans permis et la nature des travaux nécessitant un permis

6. Administration générale

- 6.1 Modification de l'organisation municipale de la sécurité civile
- 6.2 Union des municipalités du Québec (UMQ) - Assises 2024 - Participation et inscription des membres du conseil municipal
- 6.3 Embauche moniteur-sauveteur
- 6.4 Embauche - Embauche Agente bureau citoyen
- 6.5 Embauche stagiaire urbanisme
- 6.6 Embauche étudiant aux travaux publics
- 6.7 Appui au projet d'EXO - transport à la demande

7. Finances

- 7.1 Octroi d'une carte de crédit
- 7.2 Acceptation des déboursés pour la période du 20 mars 2024 au 16 avril 2024

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure - Lot projeté 6 605 711
- 8.2 Demande de dérogation mineure - Lot projeté 6 605 712
- 8.3 Demande de dérogation mineure - 393, rue Ostiguy

9. Travaux publics

- 9.1 TP-2024-05-APP-Réhabilitation des cours d'eau – Adjudication du contrat

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Programme de soutien aux politiques familiales municipales - Demande de prolongation
- 10.2 Autorisation de signature – Proposition culturelle Art et Musique pour Tous saison 2024
- 10.3 Demande d'aide financière – OPP École Notre-Dame

11. **Environnement**
12. **Sécurité aux citoyens**
13. **Affaires nouvelles**
14. **Deuxième période de questions**
15. **Levée de la séance**

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL

Madame la conseillère Marie-Christine Moore

- 9 avril : comité de démolition

Monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn

- 9 avril : comité de démolition
- 10 avril commission des finances

Madame la conseillère Clarisse Viens

- 2 avril : comité du Patrimoine
- 9 avril : comité de démolition

Monsieur le conseiller Claude Leroux

- 18 mars commission sur la sécurité
- 25 mars comité des RH
- 2 avril rencontre avec services techniques, dg, communication et mairesse concernant les conduits inversés
- 10 avril commission des finances
- 18 avril commission sur la sécurité

Madame la conseillère Natacha Thibault

- 20 mars: plénier et séance ordinaire de la régie d'assainissement des eaux.
- 21 mars: Comité interne de communication.
- 26 mars: Comité CCU
- 27 mars comité de pilotage de la mise à jour de la politique familiale.
- 3 avril: Rencontre de sous-comité de la table jeunesse pour l'organisation du salon des familles en septembre prochain.
- 3 avril en après-midi, une rencontre à l'interne pour la planification des prochaines rencontres du comité de pilotage de la mise à jour de la politique familiale.

Madame la mairesse, Mélanie Villeneuve

- 21 mars – rencontre avec des collègues de la MRC pour discuter de projets de mobilité active
- 21 mars- rencontre avec la CMM à propos du PMAD
- 21 mars- conseil de la MRCVR
- 22 mars – rencontre ville avec EXO
- 27 mars – CA de la régie de police
- 2 avril – réunion CMM concernant le cadre financier du transport en commun
- 4 avril – réunion préparatoire à la MRCVR
- 5 avril – Annonce du ministère des transports concernant les investissements routiers et maritimes 2024-2026 dans la région de la Montérégie
- 9 avril – rencontre de démarrage avec l'agence Well pour la planification

stratégique

- 11 avril – CA des Fleurons du Québec
- 12 avril – Présentation de l'ARTM à la couronne sud de la politique de financement

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a fait consigner son nom au registre pour la deuxième période de question mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 475. Elle a posé la question suivant de 19h43 à 19:44

Monsieur Louis Côté : procès verbale du 18 décembre 2023

RÉSOLUTION 2024-04-081 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 19 FÉVRIER 2024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 février 2024, tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2024-04-082 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 MARS 2024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2024, tel que rédigé.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 5 MARS 2024

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil local du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 5 mars 2024.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE 26 MARS 2024

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme dans la Ville d'Otterburn Park tenue le 26 mars 2024.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 477 CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX.

Madame la conseillère Clarisse Viens donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 477 concernant la division de la Ville d'Otterburn Park en six (6) districts électoraux..

L'objet de ce Règlement est de diviser le territoire en districts électoraux pour les élections générales de 2025 et toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2029.

Tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du projet de de Règlement le 4 avril 2024.

**RÉSOLUTION
2024-04-083**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 477 CONCERNANT LA DIVISION DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX

Clarisse Viens présente et dépose le projet de règlement numéro 477 concernant la division de la Ville d'Otterburn Park en six (6) districts électoraux.

L'objet de ce Règlement est de délimiter les districts électoraux s'appliquant aux élections générales de 2025 et pour toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2029.

**RÉSOLUTION
2024-04-084**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-46 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES NORMES ENCADRANT UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET LES NORMES ENCADRANT LES AIRES DE STATIONNEMENT DES HABITATIONS BIFAMILIALES

Monsieur le conseiller Claude Leroux **CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 7 mars 2024 et une copie du Règlement le 11 avril 2024;

CONSIDÉRANT que monsieur le conseiller Claude Leroux a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE le conseil adopte le Règlement numéro 431-46 modifiant le règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les normes encadrant un logement supplémentaire dans une habitation unifamiliale et les normes encadrant les aires de stationnement des habitations bifamiliales tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2024-04-085**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 434-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 434 AFIN DE MODIFIER LE MONTANT DES AMENDES POUR L'ABATTAGE D'ARBRES SANS PERMIS ET LA NATURE DES TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS

Madame la conseillère Marie-Christine Moore **CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2024;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 7 mars 2024 et une copie du Règlement le 11 avril 2024;

CONSIDÉRANT que madame la conseillère Marie-Christine Moore a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que l'assistante-greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil adopte le Règlement numéro 434-7 modifiant le règlement relatif à l'émission des permis et certificats numéro 434 afin de modifier le montant des amendes pour l'abattage d'arbres sans permis et la nature des travaux nécessitant un permis tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2024-04-086**

MODIFICATION DE L'ORGANISATION MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT que dans sa résolution 2019-12-379, la Ville a désigné des membres de l'organisation afin d'occuper des **fonctions dans l'organisation municipale de la sécurité civile** ;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces personnes ont quitté l'organisation et que plusieurs nouveaux employés peuvent venir s'intégrer à l'organisation municipale de sécurité civile;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE les personnes suivantes soient désignées membres de l'organisation municipale de la sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

- Coordinatrice municipale de la sécurité civile : Christine Ménard ;
- Coordonnateur municipal de la sécurité civile substitut : François Deneault ;
- Responsable de la mission Administration et ressources humaines : Marie-Pierre Labbé ;
- Responsable substitut de la mission Administration et ressources humaines : Vanessa Romero ;
- Responsable de la mission Communications : Chantal Malenfant ;
- Responsable substitut de la mission Communications : Cloé Deschênes ;
- Responsable de la mission Secours aux personnes et protection des biens / Hugues Daveluy (Sécurité civile) et Simon Bussière (incendie) ;
- Responsable de la mission Services aux personnes sinistrées : Yazid Harmali ;
- Responsable substitut de la mission Services aux personnes sinistrées : Cloé Deschênes ;

- Responsable de la mission Services techniques, environnement et transport :Patrick Boileau ;
- Responsable substitut de la mission Services techniques, environnement et transport : Qing Yang Xu ;
- Responsable Support logistique au centre de coordination : Vanessa Romero ;
- Responsable substitut Support logistique au centre de coordination : Qing Yang Xu;

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la Ville.

**RÉSOLUTION
2024-04-087**

UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - ASSISES 2024 - PARTICIPATION ET INSCRIPTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une invitation aux élus à s'inscrire et participer, les 22, 23 et 24 mai 2024, au Centre des congrès de Montréal, à ses 102^e assises annuelles sur le thème « Pour le même monde »;

CONSIDÉRANT la programmation diversifiée et enrichissante, en présence d'experts chevronnés du domaine municipal, incluant un forum qui aborde la fiscalité ainsi que plusieurs conférences traitant de sujets tels que les finances municipales, la rareté de la main-d'œuvre, la mobilité et la gestion des actifs;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la Ville autorise mesdames Mélanie Villeneuve et Clarisse Viens à s'inscrire et participer à ces assises à Montréal;

QUE les frais d'inscription de 845 \$, plus les taxes applicables, par participante soient payées par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité, tel que le transport, l'hébergement et les repas leurs soient remboursées sur présentation des pièces justificatives, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-110-00-346- Conseil-congrès.

**RÉSOLUTION
2024-04-088**

EMBAUCHE MONITEUR-SAUVETEUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'employés pour la piscine extérieure pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT la liste d'embauche présentée par la conseillère en ressources humaines dans sa fiche datée du 14 mars 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil autorise l'embauche et les conditions salariales du personnel aquatique apparaissant à la liste "embauche du personnel aquatique pour la saison estivale 2024" déposée dans la fiche datée du 14 mars 2024;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-40-141 Piscine - salaires réguliers.

**RÉSOLUTION
2024-04-089**

EMBAUCHE - EMBAUCHE AGENTE BUREAU CITOYEN

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de/d' agente bureau citoyen;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Chef de division communications et relations avec les citoyens formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 10 avril 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville embauche Madame Veronique Gamache à compter du 29 avril 2024 au poste d'/de agente bureau citoyen;

QUE le traitement et autres conditions de travail soit fixés conformément à la fiche susmentionnée et à la convention collective des employés col blanc qui lui sont applicables, le cas échéant;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-20-141 - COMMUNICATION-SALAIRE RÉGULIER.

**RÉSOLUTION
2024-04-090**

EMBAUCHE STAGIAIRE URBANISME

CONSIDÉRANT la recommandation de la chef de division urbanisme et développement durable formulée dans sa fiche de présentation daté du 1er avril 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil autorise l'embauche temporaire de madame Victoria Sanchez à titre de stagiaire en urbanisme pour la période du 29 avril au 29 août 2024 inclusivement.

QUE cet embauche soit et est assujettie aux conditions plus amplement décrites à la recommandation.

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépenses soient puisé à même le poste budgétaire 02-610-00-141 urbanisme - salaire régulier.

QUE le conseil municipal nomme madame Victoria Sanchez, stagiaire en urbanisme, à titre de fonctionnaire désigné et chargé de l'application des dispositions de la réglementation d'urbanisme, soit les règlements suivants:

• Règlement numéro 431 intitulé « Règlement de zonage », uniquement pour les permis suivants :

- Abattage d'arbre(s)
- Cabanon - Gazébo, kiosques, pavillon de jardin
- Pergola
- Perron, balcon, galerie
- Piscine
- Rénovations

QUE le conseil municipal nomme , madame Victoria Sanchez, stagiaire en urbanisme, à titre de fonctionnaire désigné et chargé de l'application des dispositions de la réglementation d'urbanisme, soit les règlements suivants:

- Règlement numéro 433 intitulé « Règlement de construction »
- Règlement numéro 434 intitulé « Règlement relatif à l'émission de permis et certificat »
- Règlement numéro 435 intitulé « Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale »

QUE le conseil municipal nomme également madame Sanchez à titre d'autorité compétente pour l'application du règlement suivant :

- Règlement numéro 465 intitulé « Règlement concernant la garde de poules en milieu urbain de la ville d'Otterburn Park »

QUE le Conseil municipal la nomme également à titre de personne désignée par le conseil municipal pour l'application du Règlement suivant :

- Règlement 336-1 intitulé « Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics.

QUE le Conseil municipal la nomme également à titre personne chargée de l'application du règlement suivant :

Règlement 442-1 intitulé « Règlement numéro 442-1 relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur » Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements

**RÉSOLUTION
2024-04-091**

EMBAUCHE ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'étudiant aux travaux publics temporaire au Service du territoire et de l'environnement dans le cadre de la période estivale 2024.

CONSIDÉRANT la recommandation du chef division des travaux publics et génie dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville engage l'employé temporaire monsieur Louis-David Normandin à partir du 27 mai au 22 août 2024.

**RÉSOLUTION
2024-04-092**

APPUI AU PROJET D'EXO - TRANSPORT À LA DEMANDE

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a procédé, en 2017, à une refonte de l'organisation du transport collectif dans la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de cette refonte, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) a été abolie, tout comme les Conseils intermunicipaux de Transport (CIT), ces derniers desservant les villes des couronnes Sud et Nord de la région métropolitaine;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de la mise en place de la nouvelle gouvernance du transport en commun, l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) a été créée pour planifier, organiser, financer et promouvoir les services de transport collectif pour la région métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport de Montréal (STM), de Longueuil (RTL) et de Laval (STL), ainsi qu'exo, ont été reconnues comme Organismes publics de transport

en commun (OPTC), et qu'ils ont la responsabilité d'assurer l'exploitation des services de transport collectif sur le territoire de l'ARTM, et que la politique de financement de l'ARTM prévoit les modalités de financement des services par les municipalités desservies;

CONSIDÉRANT que les villes des couronnes Sud et Nord sont desservies par exo, le deuxième plus important OPTC en termes de nombre de véhicules et que la population représente 30 % du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT la pérennisation récente d'un service de Transport à la demande (TAD) mis en place par exo à Beloeil et McMasterville;

CONSIDÉRANT le succès du service de Transport à la demande (TAD) mis en place par exo à Beloeil et McMasterville;

CONSIDÉRANT les possibilités d'amélioration de couverture de service sur le territoire de la ville par le biais d'un système de Transport à la Demande (TAD).

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le Ville d'Otterburn Park appuie EXO pour l'implantation d'un futur projet de transport à la demande sur son territoire.

RÉSOLUTION 2024-04-093 OCTROI D'UNE CARTE DE CRÉDIT

CONSIDÉRANT que certains paiements se font par prélèvement automatisé sur une carte de crédit et que certains achats ne peuvent s'effectuer que par le paiement par carte de crédit ;

CONSIDÉRANT la recommandation par la chef de division finances et trésorière dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 avril 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal approuve l'émission d'une carte de crédit de la Ville d'Otterburn Park à Marie-Pierre Labbé, chef de division finances et trésorière, avec une limite fixée à 5 000 \$;

QUE la chef de division finances et trésorière soit autorisée à faire toute chose et à signer tout document pour donner effet à ce qui précède.

RÉSOLUTION 2024-04-094 ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 20 MARS 2024 AU 16 AVRIL 2024

CONSIDÉRANT que la Chef de division finances et trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 20 mars 2024 au 16 avril 2024, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 21877 à 21920	47 62943.73 \$
Liste des dépôts directs nos 505042 à 505081	43 3823.97 \$
Liste des prélèvements nos 7344 à 7393	59 588.60 \$
Paies	183 909.11 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 21921 à 21923	5 937.98 \$
Liste des dépôts directs nos à 505082 à 505091	13 108.54 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS **5 459 824.02 \$**

**RÉSOLUTION
2024-04-095**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT PROJETÉ 6 605 711

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 29 février 2024;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le Lot projeté 6 605 711 afin de rendre réputé conforme un frontage de 30,09 mètres pour le lot projeté 6 605 711, tandis qu'à la note 53 de la grille des spécifications, on précise que le frontage maximal autorisé dans la zone H-102 pour l'usage H1 est de 18 mètres pour les bâtiments isolés;

CONSIDÉRANT qu'un plan de localisation réalisé par Vital Roy, arpenteur-géomètre en date du 5 février 2019, sous le numéro 51791 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 19 du règlement numéro 439 portant sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

CONSIDÉRANT que, pour accorder une dérogation mineure, l'application du Règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2024-015 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 6 605 711 afin de permettre un frontage de 30,09 mètres à condition que la bande de protection de 10 mètres du ruisseau soit laissée à l'état naturel.

**RÉSOLUTION
2024-04-096**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT PROJETÉ 6 605 712

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 29 février 2024;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le Lot projeté 6 605 712 afin de rendre réputé conforme un frontage de 18,50 mètres pour le lot projeté 6 605 712, tandis qu'à la note 43 de la grille des spécifications, on précise que le frontage maximal autorisé dans la zone H-103 pour l'usage H1 est de 16,5 mètres pour les bâtiments jumelés et en rangés;

CONSIDÉRANT qu'un plan de localisation réalisé par Vital Roy, arpenteur-géomètre en date du 5 février 2019, sous le numéro 51791 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 19 du règlement numéro 439 portant sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

CONSIDÉRANT que, pour accorder une dérogation mineure, l'application du Règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2024-016 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure pour le lot 6 605 712 afin de permettre un frontage de 18,50 mètres à condition que la bande de protection de 10 mètres du ruisseau soit laissée à l'état naturel.

**RÉSOLUTION
2024-04-097**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 393, RUE OSTIGUY

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de dérogation mineure en date du 4 mars 2024;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur le 393, rue Ostiguy afin de rendre réputé conforme la modification de l'apparence extérieur d'une habitation unifamiliale pour l'ajout d'un logement supplémentaire alors que selon l'article 196 du Règlement de zonage 431, le logement supplémentaire ne doit pas entraîner de modification dans l'apparence extérieure du bâtiment, notamment à l'égard de son architecture;

CONSIDÉRANT qu'un plan projet d'implantation réalisé par Éric Choinière, arpenteur-géomètre en date du 30 janvier 2024, sous le numéro 17591 de ses minutes a été déposé au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure consiste à rendre réputé conforme l'utilisation du CanExel sur deux murs donnant sur une rue, alors que selon l'article 54 alinéa d) du Règlement de zonage 431, tout mur donnant sur une rue doit être traité avec les mêmes matériaux que ceux utilisés pour le mur avant;

CONSIDÉRANT qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 19 du règlement numéro 439 portant sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT qu'un avis public relatif à cette demande de dérogation mineure a été publié conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que toutes les conditions préalables à l'approbation d'une dérogation mineure ont été respectées;

CONSIDÉRANT que, pour accorder une dérogation mineure, l'application du Règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro CCU-2024-017 du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 mars 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour l'ajout d'un logement supplémentaire malgré le fait que l'apparence extérieure du bâtiment soit modifiée;

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure pour qu'un autre matériaux que de la pierre des champs soit installé sur les portions de l'agrandissement donnant sur une rue, à condition que le revêtement soit en bois véritable comme les échantillons fournis par le demandeur.

**RÉSOLUTION
2024-04-098**

**PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES -
DEMANDE DE PROLONGATION**

ATTENDU QUE le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

ATTENDU QUE la Ville d'Otterburn Park a présenté en 2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration ou la mise à jour d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Ville d'Otterburn Park désire prolonger sa participation au Programme de soutien aux politiques familiales municipales en 2022-2024,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Clarisse Viens :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande une prolongation de la convention d'aide financière du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2022-2024, jusqu'au 27 juin 2024;

QUE la Ville autorise la Mairesse Mélanie Villeneuve ou Christine Ménard , directrice générale, à signer au nom de la ville d'Otterburn Park tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2022-2024;

**RÉSOLUTION
2024-04-099**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROPOSITION CULTURELLE ART ET MUSIQUE
POUR TOUS SAISON 2024**

La recommandation du chef de division loisir, culture et communauté formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE le conseil municipal accepte la proposition de service culturelle et autorise la mairesse ou en son absence, la directrice générale ou en en son absence le chef de division loisir, culture et communauté, à signer une entente de service entre la Ville et l'organisme Art et Musique pour tous;

Que les fonds nécessaires au paiement de cette dépense de 4 927.00\$ soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE

**RÉSOLUTION
2024-04-100**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – OPP ÉCOLE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue à la Ville par l'organisme OPP École Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme à but non lucratif consiste notamment à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite des enfants.

CONSIDÉRANT la recommandation du Chef de division du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 avril 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville verse un montant de 300 \$ à l'organisme OPP École Notre-Dame à titre d'aide financière;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 - LOISIRS - AIDE FINANCIÈRE.

**RÉSOLUTION
2024-04-101**

**EMBAUCHE - CHEF DE DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GREFFIÈRE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures à dûment été lancé afin d'embaucher un nouveau titulaire pour occuper le poste de chef de division affaires juridiques et greffière;

CONSIDÉRANT que des entrevues de sélection ont été tenue avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 avril 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QU'Alexandra Quenneville, soit embauchée à compter du 6 mai 2024 au poste de chef de division des affaires juridiques et greffière et que ton traitement soit fixé conformément au contrat de travail intervenu entre les parties et la politiques de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre;

QUE la mairesse ou en son absence le maire supplément et la directrice générale et assistante greffière soient et sont autorisés à signer un contrat de travail avec Alexandra Quenneville conformément à ce qui précède.

**RÉSOLUTION
2024-04-102**

**COUR DU QUÉBEC - CHAMBRE CIVILE - DIVISION DES PETITES CRÉANCES -
NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT (DOSSIER 750-32-013673-226)**

CONSIDÉRANT que la Ville est poursuivi en dommages devant la Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances, districts de Saint-Hyacinthe dans le dossier portant le numéro 750-32-013673-226.

CONSIDÉRANT que la résolution 2022-08-254 désignait une représentant de la Ville pour agir pour et au nom de la Ville lors de l'audience ou de la médiation, le cas échéant et que cet individus n'est plus à l'emploi de la Ville.

CONSIDÉRANT que ce dossier sera entendu par Cour du Québec, Chambre civile, Division des petites créances d'ici la fin du mois d'avril.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la résolution 2022-08-254 soit et est abrogé

QUE le directeur territoire et environnement et/ou la directrice générale soit mandaté pour représenter la Ville lors de l'audience ou de toute médiation, le cas échéant, dans le présent dossier porté devant la Cour du Québec , Chambre civil, Division des petites créances, dossier numéro 750-32-013673-226.

**RÉSOLUTION
2024-04-103**

**OCTROI DE CONTRAT COMPLÉMENTAIRE AU MANDAT DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET PLANIFICATION STRATÉGIQUE - APPROBATION.**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 15 avril 2024;

CONSIDÉRANT que le présent mandat est de soutenir la Ville dans la gestion et le développement d'une activité complémentaire au mandat "portrait économique" et de planification stratégique pour lesquels la Ville a déjà mandaté l'agence Well

CONSIDÉRANT que le cumul des contrats dépasse la limite du pouvoir d'autorisé des dépenses de la directrice générale

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Clarisse Viens, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn :

QUE la Ville octroie le contrat complémentaire à l'entreprise Agence Well, pour un montant de 4 943.93 \$, taxes applicables incluses et conformément à l'offre de service déposé le 12 avril 2024;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-13000-419 - administration - autres honoraires.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Une personne a fait consigner son nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 475. Elle a posé les questions suivantes de 20 h 20 à 20 h 28:

Monsieur Louis Côté: Contrat du service animalier et suivi de la situation de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.

**RÉSOLUTION
2024-04-104**

LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h28.

madame Mélanie Villeneuve,
Mairesse

madame Christine Ménard
Directrice générale et assistante-greffière